Castirla le 18 Avril 2025

Les Maires
à
Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Corté
Sous-préfecture
20250 Corté

Objet : Nouvelle invasion de la chenille Bombix disparate

Depuis quelques jours les territoires des communes de Piedigriggio, Prato, Castiglione, Castirla et Soveria sont à nouveau infestées de chenilles qui portent le nom de Bombix Disparate.

Les professionnels de l'environnement nous ont rassuré en 2024 sur le fait que ladite chenille ne serait pas urticante. En revanche, sa présence massive a indéniablement agi sur le moral de nos populations qui décrivent cette situation comme anxiogène. Il s'agit notamment de l'impossibilité de rester en extérieur pour les jeunes et moins jeunes, d'ouvrir les fenêtres et persiennes, des potagers dévastés ou encore des façades de maisons souillées. En attendant sa transformation en chrysalide puis en papillon, sa présence massive a laissé sur son passage de 2024 une forêt dévastée et fragilisée. Du jamais vu de mémoire d'hommes.

De plus, malgré le fait qu'elle ne représenterait pas un danger pour la population, elle pourrait avoir une incidence majeure sur la faune et la flore locale. En effet, le préjudice subi par les chênes verts et lièges en 2024 aura un impact sur l'agriculture et sur les populations d'animaux sauvages compte tenu de la perte importante d'aliments naturels. Quid de l'affaiblissement de notre forêt et de sa conséquence sur sa viabilité.

Il s'agit d'une situation qualifiée d'exceptionnelle. Toutefois, elle pose un certain nombre d'interrogations. Aussi, il serait souhaitable de mobiliser tous les acteurs de la protection de l'environnement et ou de programmer la mise en œuvre d'une étude afin de déterminer l'origine de ce phénomène et la récurrence à laquelle il pourrait se reproduire. A l'évidence, deux années consécutives 2024 et 2025 est en cours. Cela nous permettrait d'anticiper et éventuellement d'éviter un certain nombre de désagréments pour l'avenir.

Mairie de Castirla 20236 Castirla, Tel : 04.95.47.41.40
Mail : communedecastirla@orange.fr
mairiecastirla.corsica

Par ailleurs, nos administrés nous interrogent une nouvelle fois sur la prise en compte des désordres et dégâts subi. Serait-il envisageable de catégoriser cet évènement en catastrophe naturelle ?

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Maire

Jacques-André TOMASINI

Les Maires cosignataires : Piedigriggio, Prato, Castiglione, Soveria

Mairie de Castirla 20236 Castirla, Tel : 04.95.47.41.40
Mail : communedecastirla@orange.fr
mairiecastirla.corsica